

REGLEMENT DU JEU ORANGE x SAMSUNG BEYOND

ARTICLE 1 – ORGANISATEUR DU JEU

La société Samsung Electronics France, Société par Actions Simplifiées au capital de 27.000.000 euros, immatriculée au RCS de Bobigny sous le numéro B 334 367 497, dont le siège social est situé 1 rue Fructidor, 93484 Saint-Ouen Cedex (ci-après désignée la « Société Organisatrice ») organise du 8 mars 2019, 11h00 heure de Paris au 24 mars 2019, 20h00 heure de Paris (ci-après la « Période de Jeu ») sur Instagram et Twitter (ci-après désigné le « Site ») un jeu intitulé Samsung Beyond x Orange (ci-après désigné le « Jeu ») selon les modalités décrites dans le présent règlement (ci-après désigné le « Règlement »).

Instagram et Twitter ne sont pas organisateurs, co-organisateur, partenaires, ni parrains de ce Jeu et ne sont en aucun cas destinataires des éventuelles données personnelles pouvant être collectées lors de l'inscription ou du déroulement du Jeu. Ces données personnelles sont destinées uniquement à la Société Organisatrice.

ARTICLE 2 – CONDITIONS ET VALIDITÉ DE LA PARTICIPATION AU JEU

La participation au Jeu implique l'acceptation sans aucune réserve du Règlement. Elle est gratuite et sans obligation d'achat. Le Règlement sera mis à disposition des Participants via le Site : <https://www.samsung.com/fr/jeu-GalaxyS10>

La participation au Jeu est ouverte exclusivement aux personnes physiques majeures domiciliées en France métropolitaine (Corse comprise) ayant visité les animations Orange situés aux adresses suivantes : *Liste complète des magasins participants disponible page 8 à 11 du document du 8 mars 2019, 11h00 heure de Paris au 24 mars 2019, 20h00 heure de Paris (ci-après désignées le(s) « Participant(s) »), à l'exclusion des salariés et des collaborateurs permanents et temporaires de la Société Organisatrice et de leurs familles, et plus généralement de toute personne ayant participé à l'organisation du Jeu.

La Société Organisatrice se réserve la faculté d'effectuer directement ou indirectement toutes vérifications nécessaires afin de contrôler, par tout moyen, l'identité, l'âge, l'adresse, la qualité et/ou le nombre de participations des Participants, ce que chaque Participant accepte expressément.

Une seule participation par Participant est autorisée sur les jeux concours organisés sur les lieux *Liste complète des magasins participants disponible page 8 à 11 du document du 8 mars 2019, 11h00 heure de Paris au 24 mars 2019, 20h00 heure de Paris pendant la période "Jeu" du 8 mars 2019, 11h00 heure de Paris au 24 mars 2019, 20h00 heure de Paris

Toute tentative d'un individu, qu'il participe ou non au Jeu en vue de léser le déroulement du Jeu ainsi que toute fraude, ou tentative de fraude, ou tentative de participation déloyale, commise en vue de percevoir indûment une dotation, pourront donner lieu à l'exclusion du Jeu et, le cas échéant, à l'engagement de poursuites judiciaires par la Société Organisatrice.

ARTICLE 3 – PRINCIPE ET MODALITES DU JEU

3.1 – MODALITES DU JEU

Le Jeu est organisé à l'occasion de l'animation SamsungBeyondOrange dans les espaces Orange situés : *Liste complète des magasins participants disponible page 8 à 11 du document ayant lieu du 8 mars 2019, 11h00 heure de Paris au 24 mars 2019, 20h00 heure de Paris. Les Participants peuvent participer au Jeu pendant la Période de Jeu.

Pour participer au Jeu, les Participants devront se rendre sur les lieux *Liste complète des magasins participants disponible page 8 à 11 du document du 8 mars 2019, 11h00 heure de Paris au 24 mars 2019, 20h00 heure de Paris prendre en photo avec leur smartphone sur le lieu et/ou prendre en photo le lieu et publier sa photo sur Instagram avec la mention #GalaxyS10 #Orange ou Twitter avec la mention #GalaxyS10 #Orange

3.2 – CONDITIONS DE VALIDITÉ DES PARTICIPATIONS

Sont prohibées les contributions au Jeu présentant notamment, et de façon non exhaustive,
des contenus :

- hors sujet, ne respectant pas le thème du Jeu, de nature à susciter la polémique, excessivement provocateur ou ne cherchant pas à être constructifs
 - portant atteinte à la dignité humaine
 - à caractère sexuellement explicite ou suggestif, pornographique, érotique ou pédophile et notamment exposant une nudité totale ou partielle
 - faisant l'apologie des crimes d'atteintes volontaires à la vie, à l'intégrité de la personne et des agressions sexuelles définies par le livre II du code pénal (viol, attentat à la pudeur, outrage public, atteinte aux bonnes mœurs, harcèlement sexuel...)
 - faisant l'apologie du terrorisme, des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité
- ou des crimes ou délits de quelque nature que ce soit

- à caractère discriminatoire, haineux ou violent à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes en raison de leur origine, de leur appartenance ou de leur non appartenance, véridique ou supposée, à une ethnie, une nation, une race, une orientation sexuelle, une profession, une catégorie d'âge ou une religion déterminée
- à caractère diffamatoire, injurieux, calomnieux, raciste, xénophobe, négationniste ou dénigrant à l'égard de tiers, personnes physiques ou morales, et notamment de la Société Organisatrice, de ses produits ou de ses marques
- portant atteinte à la vie privée, à l'image, à l'honneur ou à la réputation de tous tiers, participants ou non
- portant atteinte aux droits de propriété intellectuelle, artistique ou industrielle d'un tiers notamment en présence d'extrait non autorisé ou de plagiat
- faisant la promotion d'un programme, parti ou activités politiques
- incluant des propos grossiers, orduriers ou contraires à l'image et aux valeurs de la Société Organisatrice
- contraire aux législations sur le tabac, l'alcool, la drogue, les armes ou toute autre communication encadrée
- et, d'une manière générale, contraire à la législation en vigueur

Tout Participant ne respectant pas ces interdictions sera aussitôt éliminé du **Jeu**. Les Participants garantissent la Société Organisatrice contre toute revendication, action en responsabilité, dommages et intérêts, pertes ou dépenses (y compris contre des frais juridiques légitimes) occasionnés ou liés à la violation de l'une quelconque des garanties ou l'un quelconque des engagements pris en vertu du Règlement.

3.3 – TIRAGE AU SORT

Vingt (20) gagnants seront tirés au sort le 26/03/19.

Le recours à des gagnants suppléants sera exercé, dans l'ordre chronologique dans lequel ils ont été tirés au sort, dans le cas du refus par un gagnant de sa dotation ou si la participation de ce dernier s'avérait invalide ou pour tout motif ne permettant pas de lui remettre sa dotation.

ARTICLE 4 – ANNONCE AU GAGNANT

Le gagnant sera contacté par message privé le 26/03/19 sur le compte Twitter ou Instagram utilisé lors de la participation du gagnant.

Le gagnant devra confirmer son souhait de bénéficier de la Dotation en répondant au message privé l'avisant de son gain dans un délai de quarante-huit heures (48h00) à compter de la date de réception dudit message. A défaut de confirmation dans ledit délai, le gagnant sera considéré comme ayant renoncé à sa dotation.

Le gagnant ne pourra en aucun cas se prévaloir de l'absence de prise de connaissance du message l'avisant de son gain dans les délais susvisés pour solliciter l'octroi de la Dotation.

ARTICLE 5 – DOTATIONS

5.1 – LA DOTATION

La dotation du **Jeu** (ci-après les « Dotations ») est la suivante :

10 (dix) Smartphone Samsung Galaxy S10 d'une valeur unitaire de **909 €**

10 (dix) Samsung Casque AKG N60 d'une valeur unitaire de **200 €**

La remise d'une Dotation ne donne droit à aucune contestation ou réclamation pour quelque cause que ce soit, ni à la remise au Participant de sa contre-valeur sous quelque forme que ce soit, ni à son remplacement, son échange ou sa cession à un tiers.

La Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer les Dotations, en tout ou en partie, par d'autres dotations de nature équivalente, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y contraignent, sans engager sa responsabilité de ce fait.

5.2 – REMISE DES DOTATIONS

La Société Organisatrice, ou un prestataire désigné par elle, prendra contact avec le gagnant pour leur communiquer les modalités de remise des Dotations. Le gagnant sera contacté par message privé le 26 mars 2019 sur le compte Twitter ou Instagram utilisé lors de la participation du gagnant.

Le gagnant devra confirmer son souhait de bénéficier de la Dotation en répondant au message privé l'avisant de son gain dans un délai de quarante-huit heures(48h00) à compter de la date de réception dudit message. A défaut de confirmation dans ledit délai, le gagnant sera considéré comme ayant renoncé à sa dotation.

Le gagnant ne pourra en aucun cas se prévaloir de l'absence de prise de connaissance du message l'avisant de son gain dans les délais susvisés pour solliciter l'octroi de la Dotation.

Si le compte utilisé par le gagnant s'avère erronée ou indisponible techniquement, la Société Organisatrice ne sera pas tenue responsable de la non-distribution de la Dotation.

ARTICLE 6 – LIMITES DE RESPONSABILITE

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, notamment en cas de mauvais fonctionnement des lignes téléphoniques, de l'indisponibilité du Site, des dysfonctionnements du réseau Internet, des défaillances de l'ordinateur du Participant, de tout autre problème lié aux réseaux et moyens de communication (fournisseurs d'accès, virus, équipements informatiques défaillants et/ou incompatibles quant aux matériels ou logiciels, etc) ou dans le cas où les informations fournies par le Participant seraient erronées, incomplètes ou viendraient à être rendues inexploitable pour une raison qui ne serait pas imputable à la Société Organisatrice. La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenue responsable dans l'hypothèse où un Participant ne pourrait parvenir à se connecter au Site du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié, notamment, à l'encombrement du réseau. Elle ne peut être tenue responsable de la maintenance ou de tout dysfonctionnement des serveurs sur lesquels le Site et/ou le Jeu sont hébergés.

Il appartient aux Participants de prendre toutes les mesures appropriées pour protéger leurs données et/ou logiciels. La participation au Jeu se fait sous l'entière responsabilité des Participants.

La Société Organisatrice n'est pas tenue de répondre aux demandes des Participants, quelles que soit leur forme (lettres, e-mails, fax, appels téléphoniques, etc.) relatives au mécanisme du Jeu, à l'interprétation ou à l'application du Règlement, ou à la liste des gagnants, même après la clôture du Jeu.

En acceptant de participer au Jeu chaque Participant est réputé avoir accepté le Règlement et décharge entièrement et sans condition la Société Organisatrice de toute responsabilité relative au Jeu ainsi que de tout préjudice, des pertes ou dommages pouvant survenir du fait de la participation au Jeu ou en relation avec celui-ci.

La Société Organisatrice ne saurait en aucun cas encourir une quelconque responsabilité si elle était amenée à annuler, écarter, prolonger, reporter ou modifier les conditions de participation et les modalités de fonctionnement du Jeu.

Tout changement fera l'objet d'une information préalable par tout moyen approprié. Des additifs et modifications de Règlement peuvent alors éventuellement être publiés pendant le Jeu. Ils seront considérés comme des avenants au présent Règlement.

ARTICLE 7 – PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les informations collectées à l'occasion de la participation au Jeu seront sauvegardées et feront l'objet d'un traitement automatisé en conformité avec la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Les Participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des informations nominatives les concernant, qu'ils peuvent exercer en écrivant par courrier à l'adresse suivante : Samsung Electronics France Traitement des Données Personnelles - 1 Rue Fructidor 93484 Saint-Ouen Cedex.

ARTICLE 8 – PUBLICITE ET PROMOTION DES GAGNANTS

Les gagnants, par leur seule participation au Jeu, autorisent expressément la Société Organisatrice à utiliser, sur tout support, par tout moyen et pour la durée qu'elle jugera utile, leurs noms, prénoms, villes de résidence, ainsi que les photographies les représentant, sans que cela confère aux intéressés le droit à une rémunération, compensation ou avantage complémentaire autre que l'attribution des dotations qu'ils auront gagnées dans le cadre du Jeu.

ARTICLE 9– DROIT APPLICABLE ET REGLEMENT DES LITIGES

Le Jeu et l'interprétation du Règlement sont soumis au droit français.

Toute contestation qui surviendrait à l'occasion de l'exécution du Règlement se résoudra prioritairement de manière amiable entre la Société Organisatrice et le Participant concerné.

Les réclamations ou litiges nés de l'interprétation ou de l'exécution du Règlement devront obligatoirement être soumis par le Participant à la Société Organisatrice, dans un délai d'un (1) mois à compter de la date limite de participation au Jeu et qu'indiqué au Règlement, par lettre recommandée avec avis de réception adressée à :

SAMSUNG ELECTRONICS France
Jeu Beyond Orange
Ovalie – CS 2003
1 rue Fructidor
93484 Saint-Ouen Cedex

A défaut d'accord amiable, tout litige sera porté devant les tribunaux français compétents.

*Liste des magasins participants

ORANGE SMART STORE ALENCON	24 26 RUE DES SIEURS	61000	ALENCON
ORANGE SMART STORE AMIENS	20 RUE DES TROIS CAILLOUX	80000	AMIENS
ORANGE ANGLET	CENTRE COMMERCIAL BAB2 CC RIVES D ARCINS ZI CHEMIN DE TARTIFUME	64600 33130	ANGLET BEGLES

ORANGE BEGLES

ORANGE SMART STORE BLAGNAC	2 ALLEE EMILE ZOLA	31700	BLAGNAC
ORANGE TGB SAINTE CATHERINE BORDEAUX	93 RUE SAINTE CATHERINE	33000	BORDEAUX
ORANGE GDT BRIVE CARREFOUR	14 RUE TAURISSON	19100	BRIVE LA GAILLARDE
ORANGE SMART STORE CAEN	RUE DE STRABOURG	14000	CAEN
ORANGE SMART STORE CANNES	28 RUE D'ANTIBES	6400	CANNES
ORANGE TGB CLERMONT FERRAND	RUE GONOD CENTRE JAUDE	63100	CLERMONT FERRAND
ORANGE CRETEIL	100 AVENUE DU MARECHAL FOCH	94000	CRETEIL
ORANGE TOISON D OR DIJON	CENTRE COMMERCIAL TOISON D OR	21000	DIJON
ORANGE ENGLOS	CENTRE COMMERCIAL AUCHAN _ ROUTE NATIONALE 352	59320	ENGLOS
ORANGE GDT AUCHAN EPAGNY	LE GRAND EPAGNY	74330	EPAGNY
ORANGE GRENETTE GRENOBLE	17 PLACE GRENETTE	38000	GRENOBLE
ORANGE L ISLE D ABEAU	CC CARREFOUR	38080	L ISLE D ABEAU
ORANGE LA DEFENSE	CC LES 4 TEMPS NIVEAU 1	92092	LA DEFENSE
ORANGE LES FLANERIES LA ROCHE SUR YON	ROUTE DE NANTES	85000	LA ROCHE SUR YON
ORANGE GD VAR LA VALETTE DU VAR	CENTRE COMMERCIAL GRAND VAR	83160	LA VALETTE DU VAR
ORANGE GDT LANDERNEAU	6 RUE DE LA TOUR D'AUVERGNE	29800	LANDERNEAU

ORANGE SMART STORE LATTES	CC CARREFOUR LATTES	34970	LATTES
ORANGE PARLY 2	CENTRE COMMERCIAL PARLY 2	78150	LE CHESNAY
ORANGE MINIMES LE MANS	RUE DES MINIMES	72000	LE MANS
ORANGE LE PONTET	533 AVENUE LOUIS BRAILLE	84130	LE PONTET
ORANGE LIEUSAIN	ALLEE DU PREAMBULE	77127	LIEUSAIN
ORANGE TGB NEUVE LILLE	10 RUE NEUVE	59000	LILLE
ORANGE TGB LYON REPUBLIQUE	50 RUE DE LA REPUBLIQUE	69002	LYON
ORANGE LYON PART DIEU 1	17 RUE DOCTEUR BOUCHUT CC PART DIEU NIVEAU 1	69003	LYON 03
ORANGE BONNEVEINE MARSEILLE	124 AV DE HAMBOURG	13008	MARSEILLE
ORANGE TGB CANEBIERE MARSEILLE	30 RUE DE LA CANEBIÈRE	13001	MARSEILLE
ORANGE SMART STORE METZ SERPENOISE	24 RUE SERPENOISE	57000	METZ
ORANGE TGB NANCY	8 RUE SAINT THIEBAUT	54000	NANCY
ORANGE SMART STORE NANTES SANTEUIL	10 RUE DE SANTEUIL	44000	NANTES
ORANGE NARBONNE	24 BVD DE CREISSEIL	11100	NARBONNE
ORANGE CAP COSTIERES	CC GEANT CAP COSTIERES	30000	NIMES
ORANGE NOYELLES GODAULT	CENTRE COMMERCIAL AUCHAN RN43 ZAC DU BORD DES EAUX	62950	NOYELLES GODAULT
ORANGE GDT FORUM DES HALLES	CTRE CIAL FORUM LES HALLES	75001	PARIS

ORANGE GDT SMART STORE ITALIE 2	PLACE D ITALIE	75013	PARIS
ORANGE REPUBLIQUE PARIS 03	13 PLACE DE LA REPUBLIQUE	75003	PARIS
ORANGE PARIS CHAMPS ELYSEES	125 AVENUE DES CHAMPS ELYSEES	75008	PARIS 08
ORANGE PARIS OPERA	10 RUE HALEVY	75009	PARIS 09
ORANGE GDT AUCHAN PERPIGNAN	AUCHAN PERPIGNAN _ AVENUE D'ESPAGNE	66000	PERPIGNAN
ORANGE SMART STORE PUILBOREAU	GALERIE COMMERCIALE HYPER U	17138	PUILBOREAU
ORANGE GDT RAMBOUILLET	CC DU BEL AIR	78120	RAMBOUILLET
ORANGE TGB REIMS	18 RUE DE VESLE	51100	REIMS
ORANGE SMART STORE ROUEN PALAIS	ESPACE DU PALAIS	76000	ROUEN
ORANGE GDT ANCENIS CC LECLERC	225 BD DE LA PRAIRIE	44150	SAINT GEREON
ORANGE SAINT HERBLAIN	POLE COMMERCIAL ATLANTIS	44800	SAINT HERBLAIN
ORANGE SAINT LAURENT DU VAR	AVENUE EUGENE DONADEI	6700	SAINT LAURENT DU VAR
ORANGE SAINT MALO	AVENUE DE LA FLAUDAIS	35400	SAINT MALO
ORANGE GDT SAINTE EULALIE	LIEU DIT 'LES PLACES'	33560	SAINTE EULALIE
ORANGE SARAN	2601 ROUTE NATIONALE 20	45770	SARAN
ORANGE TGB KLEBER	28 PLACE KLEBER	67100	STRASBOURG
ORANGE THIAIS	CC BELLE EPINE	94320	THIAIS

ORANGE TGB TOULOUSE ALSACE	42BIS RUE D'ALSACE	31000	TOULOUSE
ORANGE TGB TOURS NATIONALE	27 RUE NATIONALE	37000	TOURS
ORANGE TOURVILLE LA RIVIERE	2 AVENUE GUSTAVE PICARD	76410	TOURVILLE LA RIVIERE
ORANGE TGB CV VALENCIENNES	57 PLACE D'ARMES	59300	VALENCIENNE S
ORANGE SMART STORE VANNES	ROUTE D AURAY	56000	VANNES
ORANGE GDT VELIZY VILLACOUBLAY	CC VELIZY 2 AV DE L EUROPE	78140	VELIZY
ORANGE VICHY	2 RUE JEAN JAURES	3200	VICHY
ORANGE VILLEFRANCHE SUR SAONE	605 RUE NATIONALE	69400	VILLEFRANCHE SUR SAONE